

Politique en matière de conflits d'intérêts

En vigueur à partir du 15 mai 2021



Dans l'exercice des services de Saxo Bank, des cas de conflit d'intérêts peuvent survenir au sein de l'organisation Saxo Bank elle-même, entre Saxo Bank et un ou plusieurs de ses clients, ou entre clients. La politique en matière de conflits d'intérêts décrit la façon dont Saxo Bank traite ces conflits d'intérêts. Elle décrit également comment Saxo Bank réagit face à ces derniers. Si vous souhaitez en savoir plus sur cette politique, veuillez contacter le service client.

Prévention des conflits d'intérêts

Le principe de base de cette politique consiste à éviter autant que possible les conflits d'intérêts. La direction de Saxo Bank veille à ce que les employés de Saxo Bank soient en mesure de reconnaître les conflits d'intérêts en temps voulu. Les employés sont tenus de signaler immédiatement toute situation impliquant un risque de conflit d'intérêts. Le cas échéant, la direction prendra les mesures appropriées pour prévenir de tels conflits.

Séparation des fonctions

L'entreprise BinckBank est totalement indépendante, tant sur le plan organisationnel que physique. Il est donc impossible pour les employés de Saxo Bank d'obtenir des informations de la part d'employés d'autres divisions de BinckBank, ou de leur en fournir. Au sein de l'organisation même de BinckBank, des mesures précises ont été prises afin de garantir, entre autres, que :

- // un employé a uniquement accès aux informations dont il a besoin dans le cadre de son travail ;
- // la rémunération d'un employé ne dépend pas d'une activité spécifique de BinckBank, situation qui pourrait conduire à un conflit d'intérêts ;
- // un employé ne peut pas influencer de manière abusive la façon dont un autre employé fait son travail.

Saxo Bank en tant qu'émetteur

En plus de son rôle de courtier, Saxo Bank agit également en tant qu'émetteur. Dans le cadre de son rôle d'émetteur, Saxo Bank émet des Turbos Binck. Les Turbos Binck, comme d'autres produits à effet de levier, sont distribués via les services de courtage de Saxo Bank.

Saxo Bank réalise un profit grâce aux transactions Turbo Binck réalisées, ainsi que grâce à la différence entre le cours demandé et le cours de l'offre lors de la vente et de l'achat de Turbos. Les taux d'intérêt associés aux composantes de financement sont disponibles sur [turbos.binck.com](https://www.turbos.binck.com). Saxo Bank collabore avec UBS pour la distribution des Turbos Binck. Dans le cadre de cette collaboration, Saxo Bank a conclu des accords stricts avec UBS concernant la répartition des rôles. Par exemple, UBS assume le rôle de market maker et celui d'agent de calcul.

UBS traite les conflits d'intérêts éventuels d'une manière similaire à celle de Saxo Bank.

Sélection de produit

Saxo Bank n'ajoute à sa gamme que des produits susceptibles d'apporter une valeur ajoutée à son groupe cible. Saxo Bank agit conformément aux directives de l'Autorité néerlandaise des marchés financiers et n'ajoute à sa gamme que des produits rentables, utiles, sûrs et compréhensibles.

Investissements privés des employés de Saxo Bank

Tous les employés de Saxo Bank sont considérés comme des « initiés » au sens de la loi néerlandaise sur la supervision des marchés financiers. Les employés sont donc soumis au code de conduite de BinckBank, qui supervise toute transaction sur les titres qu'ils effectuent en privé.

Emplois complémentaires

Les employés de Saxo Bank ne sont pas autorisés à accepter d'emploi complémentaire susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts avec Saxo Bank ou un client.

Égalité de traitement

Les clients dont la situation est identique sont traités de la même manière. Les services de Saxo Bank sont en grande partie automatisés, ce qui réduit le risque qu'un client soit désavantagé dans une situation particulière pour des raisons subjectives, par rapport à un autre client.

Vérifications

Le respect de ces mesures est également assuré par une supervision interne et par le contrôle du travail des employés. L'agent de conformité de Saxo Bank supervise la conformité des employés vis-à-vis de la politique en matière de conflits d'intérêts.

Procédure relative aux conflits d'intérêts

Si des clients estiment qu'une situation relève d'un conflit d'intérêts existant ou potentiel, ils peuvent la signaler immédiatement à Saxo Bank. Les employés ont l'obligation de signaler immédiatement toute situation relevant d'un conflit d'intérêts existant ou potentiel. Le cas échéant, la direction prendra les mesures appropriées pour informer les parties concernées des mesures prises.

Enregistrement d'un conflit d'intérêts

L'agent de conformité de Saxo Bank enregistre les informations relatives aux types de services d'investissement pour lesquels un conflit d'intérêts s'est produit ou est susceptible de se produire. Dans ce contexte, le conflit doit comporter un risque substantiel de préjudice aux intérêts d'un ou plusieurs clients.



Succursale Belgique • BTW BE 0842.123.910 • RPR Anvers

Siège social BinckBank S.A. • Barbara Strozilaan 310 • 1083 HN Amsterdam • Pays-Bas •

Saxo Bank est un nom commercial de BinckBank S.A.

